

**Réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 2022 à 18h**  
**Compte-rendu de séance**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-huit juillet 2022 à 18 heures à la Mairie, sur convocation en date du 21 juillet 2022 sous la présidence du Maire, M. Pierre VARACHAUD.

Présents : M. VARACHAUD, SOURY, BASSOT, GROLEAU, GARREAU, PATAUD, Mmes CHABOT, CARDOSO, PINTO, CANELLAS, BOYER, DUDOUEY, ROULAUD, ILAHA-ITEMA, CARDINAL

Excusés : MM. LATHIERE et NENERT

Absents : M. MARIE, M. COTTIN

Procurations : M. LATHIERE à M. SOURY ; M. NENERT à M. BASSOT

Votants 17

Ouverture de la séance à 18h.

Secrétaire : Mme CARDINAL

PV de la séance du 15/06/2022 : Approuvé par 14 voix POUR et 3 Abstentions (Mme ILAHA-ITEMA, Mme DUDOUEY, M. PATAUD, absents lors de la séance).

**Dossier 1 : Vente maison LEONARD : mandat succès de vente avec une agence immobilière**

M. le Maire explique qu'une étude a été confiée à IAD France, agence immobilière représentée par M. Stéphane IRAT. Cette étude a estimé la maison dite LEONARD entre 33 000€ et 39 000€.

Il vous est proposé de choisir le mandat succès (15 mois) qui permet d'œuvrer à l'agence mais aussi à la Commune.

En cas de vente les frais d'agence pour un bien de cette valeur sont de 4 000€.

Mme ROULAUD remarque qu'il n'y a qu'une seule étude.

M. PATAUD dit qu'il trouve dommage de brader le patrimoine de la Commune. Il rappelle que lors du précédent mandat il avait proposé d'en faire un gîte d'étape. Il évoque l'essor du tourisme en milieu rural et la création de la Grande Boucle au sein du PNR. Il souhaite que Saint-Laurent soit ville étape dans cette grande boucle afin de faire connaître la Commune.

Il parle ensuite du bâtiment TERRACHER, bâtiment classé précise-t-il qui avait été acheté par l'ancienne municipalité pour protéger ce patrimoine. M. PATAUD propose d'en faire un lieu ouvert à la culture (résidence d'artiste, salle d'exposition).

M. PATAUD demande d'annuler ces projets de vente et de faire une étude sur les projets possibles en partenariat avec le PNR notamment pour le gîte d'étape qui pourrait être fortement subventionné.

Il rappelle que la première activité économique sur le Parc est le tourisme.

Mme ROULAUD demande quelles sont les motivations qui ont poussé à proposer la vente de ces bâtiments.

M. VARACHAUD dit qu'une étude a été menée par l'ATEC sur les deux bâtiments avec une estimation des travaux astronomique.

M. GARREAU dit qu'il n'y a rien de pressé. Les études portaient sur l'aménagement d'habitation mais d'autres projets sont possibles.

Mme ILAHA-ITEMA revient sur le projet de salle d'exposition avec la possibilité de faire des expositions permanentes ou semi permanentes.

Mme ROULAUD fait remarquer que la maison TERRACHER a été achetée en 2011, que la Commune a investi 98 000€ en 2014 alors qu'elle est estimée aujourd'hui à 70 000€.

Départ de M. PATAUD à 18h40 pour d'autres obligations et arrivée de M. COTTIN.

M. GARREAU propose plutôt de vendre les bâtiments à rénover dans la Cour des Miracles et de garder les bâtiments LEONARD et TERRACHER. M. VARACHAUD dit que cela ne se vendra pas parce qu'il y a trop de réhabilitation et que seule la Commune peut mener ce projet qui rapportera des loyers (l'ODHAC sollicité n'est pas intéressé).

M. VARACHAUD dit qu'il a bien entendu ce qui s'est dit et propose de reporter la décision jusqu'à la fin de l'année. M. GARREAU demande si un groupe de travail peut être mis en place. Le Maire accepte.

La commission se compose de M. GROLEAU, M. GARREAU, M. PATAUD, Mme CANELLAS, Mme CARDINAL, Mme CARDOSO.

M. BASSOT demande à toutes les personnes présentes leur accord pour que si au 31 décembre les dossiers n'ont pas avancé, le projet de vente sera proposé.  
Accord à l'unanimité.

**Dossier 2 : Vente maison TERRACHER : mandat succès de vente avec une agence immobilière**  
Une étude a été confiée à IAD France, agence immobilière représentée par M. Stéphane IRAT.  
Cette étude a estimé la maison dite TERRACHER entre 63 000€ et 71 000€.

Dossier suspendu jusqu'au 31 décembre 2022 comme vu précédemment à l'unanimité.

**Dossier 3 : Tarifs restaurant scolaire rentrée 2022**

M. le Maire rappelle que les tarifs des repas n'ont pas augmenté depuis 2019. Il propose de fixer les tarifs comme suit à compter de la rentrée 2022-2023 :

Enfants : 2,40€ (au lieu de 2,30€) Adultes : 5,20€ (au lieu de 5,00€). Le coût du repas pour la Commune est de 4,99€ TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 14 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 Abstentions approuvent les tarifs ci-dessus mentionnés.

**Dossier 4 : Agence Postale : création d'un poste d'Adjoint Administratif à TNC**

M. le Maire explique que dans le cadre de l'installation d'une Agence Postale au sein du secrétariat de Mairie, il est nécessaire de recruter un adjoint administratif à temps non complet (17h30/35<sup>ème</sup>) afin de gérer ce nouveau service. Ce poste sera ouvert à compter du 01/12/2022.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 14 voix POUR et 3 voix CONTRE, accepte la création d'un poste d'Adjoint Administratif à TNC 17h30/35<sup>ème</sup> à compter du 01/12/2022.

Question diverse :

- Acquisition propriété Succession STEPHENS Barry/BONNER Trévor : M. le Maire fait l'historique de ce dossier depuis que le bâtiment a été démoli par la Communauté de Communes à la suite d'une procédure de péril imminent. A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à faire une proposition d'achat de 10 000€ afin de régler ce problème dans le centre-bourg.

Fin de séance à 19h30